



Mairie de Thoisse - 01140

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 13 MARS 2025

Sur convocation en date du 23 février 2025 le conseil municipal de Thoisse s'est réuni le 13 mars 2025 à 19h00, en salle des mariages de la mairie de Thoisse, sous la présidence de Madame Anne Turrel, Maire.

Étaient présents : Mesdames Anne Turrel, Monique Ferrand, Fatima Khenfer, Gisèle Rapenne, Vanessa Journolleau, Christiane Fournel, et Messieurs Jean-François Goeury, Jacques Berger, Cyril Cordelier, Boris Leynaud, Paul Ferré, Serge Gay, Francisco Carneiro, Jacques Loupforest et Maurice Voisin.

Étaient absents excusés : Monsieur Grégoire Leynaud ayant donné pouvoir à Madame Fatima Khenfer, Madame Cindy Lachize ayant donné pouvoir à Monsieur Serge Gay, Madame Muriel Goeury ayant donné pouvoir à Monsieur Paul Ferré.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal du 13 mars 2025 peut valablement délibérer.

1. Vote du compte rendu du conseil municipal du 6 février 2025

Conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11, lecture est donnée du compte rendu du conseil municipal du 6 février 2025 affiché publiquement dans les délais réglementaires. Ce compte rendu est approuvé à la majorité par vote à main levée (18 voix pour dont 3 pouvoirs).

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame Monique Ferrand est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité par vote à main levée (18 voix pour dont 3 pouvoirs).

3. Vote des comptes de gestion

Monsieur Lionel Viricel, en tant que comptable public du Service de Gestion Comptable de Châtillon-sur-Chalaronne dont dépend la Ville de Thoisse, a dressé le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes pour l'année 2024.

Monsieur Paul Ferré, adjoint au maire en charge des finances, rappelle que le compte de gestion retrace toutes les opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au titre de l'exercice 2024.

Dans le cadre des opérations strictement budgétaires, le compte de gestion reprend le résultat des exercices précédents ainsi que tous les titres émis et tous les mandats de paiement ordonnancés sur l'exercice au titre du logiciel métier des services administratifs de la mairie.

La synthèse ci-dessous affiche les résultats budgétaires de l'exercice 2024 :

Résultats budgétaires de l'exercice – Budget principal

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 148 297,75	1 769 948,03	3 918 245,78
Titres de recette émis (b)	1 202 681,05	1 646 504,32	2 849 185,37
Réductions de titres (c)	7 961,00	33 483,56	41 444,56
Recettes nettes (d = b - c)	1 194 720,05	1 613 020,76	2 807 740,81
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 148 297,75	1 769 948,03	3 918 245,78
Mandats émis (f)	866 761,24	1 351 521,02	2 218 282,26
Annulations de mandats (g)	146,40	5 408,47	5 554,87
Dépenses nettes (h = f - g)	866 614,84	1 346 112,55	2 212 727,39
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	328 105,21	266 908,21	595 013,42
(h - d) Déficit			

Résultat budgétaire de l'exercice – budget annexe camping

Résultats budgétaires de l'exercice

18001 - CAMPING THOISSEY
2024

Exercice

	SECTION D' INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	81 296,80	116 800,00	198 096,80
Titres de recette émis (b)	11 996,80	78 435,36	90 432,16
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	11 996,80	78 435,36	90 432,16
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	81 296,80	116 800,00	198 096,80
Mandats émis (f)	55 748,81	47 072,95	102 821,76
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	55 748,81	47 072,95	102 821,76
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		31 362,41	
(h - d) Déficit	43 752,01		12 389,60

Résultats budgétaires 2024 – Budget annexe piscine

Résultats budgétaires de l'exercice

18001 - PISCINE THOISSEY
2024

Exercice

	SECTION D' INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	73 547,93	159 295,75	232 843,68
Titres de recette émis (b)	30 179,05	117 766,90	147 945,95
Réductions de titres (c)		363,00	363,00
Recettes nettes (d = b - c)	30 179,05	117 403,90	147 582,95
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	73 547,9	159 295,75	232 843,68
Mandats émis (f)	34 539,69	86 941,08	121 480,77
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	34 539,69	86 941,08	121 480,77
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		30 462,82	
(h - d) Déficit	4 360,64		26 102,18

Monsieur Paul Ferré précise que les comptes de gestion 2024 de Monsieur le Comptable du SGC de Châtillon-sur-Chalaronne pour le budget principal et les budgets annexes de la piscine et du camping sont en tous points conformes avec les comptes administratifs 2024 qui sont soumis au point suivant de la séance et invite Mesdames et Messieurs les Conseillers à valider lesdits comptes de gestion.

A l'unanimité (18 voix pour dont 3 pouvoirs), le conseil municipal valide les trois comptes de gestion et autorise Madame le Maire à les signer.

4. Vote des comptes administratifs 2024

Monsieur Paul Ferré adjoint au maire en charge des finances, propose d'examiner les comptes administratifs 2024 du budget principal et des budgets annexes, tels qu'ils ont été établis au vu des documents comptables et précise que les résultats de l'exercice 2024 pour les trois budgets s'établissent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL

 FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 346 112,55 €
Recettes	1 613 020,76 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	266 908,21 €
Report du résultat de l'exercice 2023	26 247,71 €
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	293 155,92 €

 INVESTISSEMENT	
Dépenses	866 614,84 €
Recettes <i>dont affectation du résultat de fonctionnement 2023 (c/1068)</i>	1 194 720,05 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2024	328 105,21 €
Report du résultat de l'exercice 2023	- 319 478,65 €
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 626,56 €

RESULTAT GLOBAL EXERCICE 2024	+ 595 013,42 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2024	+ 301 782,48 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE CAMPING
--

 FONCTIONNEMENT	
Dépenses	47 072,95 €
Recettes	78 435,36 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	31 362,41 €
Report du résultat de l'exercice 2023	25 315,14 €
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	56 677,55 €

 INVESTISSEMENT	
Dépenses	55 748,81 €
Recettes <i>dont affectation du résultat de fonctionnement 2023 (c/1068)</i>	11 996,80 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2024	- 43 752,01 €
Report du résultat de l'exercice 2023	- 11 996,80 €
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- 55 748,81 €

RESULTAT GLOBAL EXERCICE 2024	- 12 389,60 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2024	+ 928,74 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE PISCINE

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	86 941,08 €
Recettes	117 403,90 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	30 462,82 €
Report du résultat de l'exercice 2023	145,75 €
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	30 608,57 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	34 539,69 €
Recettes dont affectation du résultat de fonctionnement 2023 (c/1068)	30 179,05 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2024	- 4 360,64 €
Report du résultat de l'exercice 2023	- 26 247,93 €
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- 30 608,57 €

RESULTAT GLOBAL EXERCICE 2024	26 102,18 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2024	00,00 €

Ces éléments sont en concordance avec les comptes de gestion dressés par le Comptable public. Après présentation des comptes administratifs 2024, Madame le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Sous la présidence de Monsieur Paul Ferré, adjoint au maire en charge des finances et doyen de l'assemblée, le conseil est invité à se prononcer.

A l'unanimité (17 voix pour dont 3 pouvoirs, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote), les conseillers approuvent les comptes administratifs 2024 du budget principal et des budgets annexes du camping et de la piscine.

5. Affectation des résultats

Monsieur Paul Ferré, adjoint au maire en charge des finances, rappelle qu'il appartient aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent, en section d'investissement ou de fonctionnement du budget primitif de l'année suivante, ce pour les budgets principal et annexes.

Au compte administratif 2024 du budget principal, la section de fonctionnement présente un résultat de clôture à affecter de 293 155,92 € que Madame le Maire propose de répartir au budget primitif principal 2025 comme suit :

190 000,00 € en section d'investissement (recette) au compte 1068 / excédent de fonctionnement capitalisé.

103 155,92 € en section de fonctionnement (recette) au compte 002/ excédent antérieur reporté.

Au compte administratif 2024 du budget annexe du camping, la section de fonctionnement présente un résultat de clôture à affecter de 56 677,55 € que Madame le Maire propose de répartir au budget primitif 2025 comme suit :

55 748,81 € en section d'investissement (recette) au compte 1068 / excédent de fonctionnement capitalisé

928,74 € en section de fonctionnement (recette) au compte 002/ excédent antérieur reporté.

Au compte administratif 2024 du budget annexe de la piscine, la section de fonctionnement présente un résultat de clôture à affecter de 30 608,57 € que Madame le Maire propose de répartir au budget primitif 2025 comme suit :

30 608,57 € en section d'investissement (recette) au compte 1068 / excédent de fonctionnement capitalisé

00,00 € en section de fonctionnement (recette) au compte 002/ excédent antérieur reporté

A l'unanimité (18 voix pour dont 3 pouvoirs), les conseillers municipaux valident l'affectation des résultats pour le budget principal et les budgets annexes 2025 telle que présentée par Madame le Maire.

6. Vote des taux des taxes 2025

Conformément aux engagements électoraux de 2020, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire à l'identique les taux de fiscalité locale pour 2025, comme suit :

TFPB	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	29,53%
TFPNB	Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	59,67%

A l'unanimité (18 voix pour dont 3 pouvoirs), le conseil municipal vote les taux de fiscalité locale tels que proposés par Madame le Maire.

7. Vote des budgets primitifs 2025

Monsieur Paul Ferré, adjoint au maire en charge des finances, présente les budgets primitifs 2025.

Pour le budget principal, conforme aux présentations faites lors du conseil municipal du 6 février 2025, les sections de fonctionnement et d'investissement se présentent comme suit :

Budget principal, section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Immobilisations incorporelles	00,00 €	Subventions d'investissement	483 123,00 €
Subvention d'équipement versée	18 720,00 €	Dotations / Fonds divers	105 000,00 €
Immobilisations corporelles	1 689 843,56 €		
Rbt. Emprunts/ dettes/ cautions	71 806,00 €	Emprunts et dettes assimilées	450 000,00 €
		Dépôts et cautionnement reçus	750,00 €
		Virement de la section de Fonctionnement	329 941,92 €
		Produits de cessions des immobilisations	211 928,08 €
Opérations d'ordre entre sections	00,00 €	Opérations d'ordre entre sections	1 000,00 €
Déficit antérieur reporté	00,00 €	Excédent antérieur reporté	8 626,56 €
		Excédent de fonctionnement capitalisé	190 000,00 €
Total Dépenses	1 780 369,56 €	Total Recettes	1 780 369,56 €

Budget principal, section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	582 750,00 €	Produits des services	254 408,00 €
Charges de personnel	575 750,00 €	Impôts et taxes (sauf 731)	55 545,00 €
		Imposition directe	652 000 ,00 €
Atténuation de produits	3 000,00 €	Atténuation de charges	10 000,00 €
		Dotations et participations	537 593,00 €
Autres charges de gestion courante	360 060,00 €	Autres produits de gestion courante	260 000,00 €
Charges financières	18 200,00 €		
Charges spécifiques	1 000,00 €		
Provisions et dépréciations	1 000,00 €		
Virement à la section d'investissement	329 941,92 €		
Opérations d'ordre entre sections	1 000,00 €		
Déficit antérieur reporté	00,00 €	Excédent antérieur reporté	103 155,92 €
Total Dépenses	1 872 701,92 €	Total Recettes	1 872 701,92 €

Pour le budget annexe du camping, les sections de fonctionnement et d'investissement se présentent comme suit :

Budget annexe camping, section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Immobilisations incorporelles	00,00 €	Subventions d'investissement	00,00 €
Subvention d'équipement versée	00,00 €	Dotations / Fonds divers	00,00 €
Immobilisations corporelles	98 087,35 €		
Rbt. Emprunts/ dettes/ cautions	15 000,00 €	Emprunts et dettes assimilées	00,00 €
		Dépôts et cautionnement reçus	00,00 €
		Virement de la section de Fonctionnement	113 087,35 €
Déficit antérieur reporté	55 748,81 €	Excédent antérieur reporté	00,00 €
		Excédent de fonctionnement capitalisé	55 748,81 €
Total Dépenses	168 836,16 €	Total Recettes	168 836,16 €

Budget annexe camping, section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	56 740,00 €	Produits des services	74 000,00 €
Charges de personnel	00,00 €		
		Dotations et participations	95 900,00 €
Autres charges de gestion courante	1,39 €	Autres produits de gestion courante	200,00 €
Charges financières	1 000,00 €		
Charges spécifiques	1 00,00 €		
Provisions et dépréciations	1 00,00 €		
Virement à la section d'investissement	113 087,35 €		
Déficit antérieur reporté	00,00 €	Excédent antérieur reporté	928,74 €
Total Dépenses	171 028,74 €	Total Recettes	171 028,74 €

Pour le budget annexe de la piscine, les sections de fonctionnement et d'investissement se présentent comme suit :

Budget annexe piscine, section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Immobilisations incorporelles	00,00 €	Subventions d'investissement	00,00 €
Subvention d'équipement versée	00,00 €	Dotations / Fonds divers	3 000,00 €
Immobilisations corporelles	33 200,00 €		
Rbt. Emprunts/ dettes/ cautions	12 200,00 €	Emprunts et dettes assimilées	00,00 €
		Dépôts et cautionnement reçus	00,00 €
		Virement de la section de Fonctionnement	42 400,00 €
Déficit antérieur reporté	30 608,57 €	Excédent antérieur reporté	00,00 €
		Excédent de fonctionnement capitalisé	30 608,57 €
Total Dépenses	76 008,57 €	Total Recettes	76 008,57 €

Budget annexe piscine, section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	86 660,00 €	Produits des services	55 200,00 €
Charges de personnel	35 690,00 €		
		Dotation et participations	110 850,00 €
Autres charges de gestion courante	00,00 €	Autres produits de gestion courante	00,00 €
Charges financières	800,00 €		
Charges spécifiques	00,00 €		
Provisions et dépréciations	500,00 €		
Virement à la section d'Investissement	42 400,00 €		
Déficit antérieur reporté	00,00 €	Excédent antérieur reporté	00,00 €
Total Dépenses	166 050,00 €	Total Recettes	166 050,00 €

Madame le Maire rappelle également, que le référentiel M 57 a été adopté, par délibération n° 2023-08-04 du 31 août 2023 pour une mise en place au 1^{er} janvier 2024 de cette nouvelle norme comptable.

La M57 a instauré des règles budgétaires offrant une plus grande marge de manœuvre et de souplesse budgétaire aux gestionnaires, notamment en matière de fongibilité des crédits.

Ainsi, l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, offre la possibilité au Maire, sur délégation du conseil municipal, dans la limite fixée de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Dans cette hypothèse, l'assemblée délibérante doit être informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il serait souhaitable de prévoir la fongibilité des crédits pour le budget de l'année 2025.

A l'unanimité (18 voix pour dont 3 pouvoirs), le conseil municipal vote les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes tels que présentés par Madame le Maire et autorise Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012), dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, durant l'exercice 2025.

8. Vote des tarifs du camping municipal

Conformément à la Délégation de Service Public validée par le conseil municipal en sa séance du 15 décembre 2023, et notamment en référence à l'article 10.3 de la convention de DSP, le conseil municipal est appelé à voter les tarifs du camping pour la saison 2025, tels que proposés par le gérant du camping.

Les tarifs sont annexés au présent compte-rendu et sont approuvés à l'unanimité par les membres du conseil municipal (18 voix pour dont 3 pouvoirs).

9. Aide au permis de conduire

Juliette Dubost, qui réside 6 rue de l'Hippodrome, est candidate à l'aide au permis de conduire et a complété le dossier ad hoc. Elle est élève en 1^{ère} générale au lycée Aiguerande. Elle souhaite effectuer sa mission d'intérêt général aux services administratifs communaux, du 21 juillet au 1^{er} août 2025 (60 heures).

Le dossier présenté par Juliette Dubost est recevable selon les critères retenus lors de la mise en place de l'aide au permis de conduire (notamment, QF CAF 1 198 € - famille de deux adultes et 4 enfants).

Les conseillers sont invités à se prononcer sur l'éligibilité de Juliette Dubost à l'aide au permis de conduire, pour un montant de 600 € qui sera versé à l'auto-école de son choix.

A l'unanimité (18 voix pour dont 3 pouvoirs), les conseillers municipaux valident l'aide au permis de conduire pour Mademoiselle Juliette Dubost.

10. Adhésion à la Fondation du Patrimoine

L'adhésion annuelle à la Fondation du Patrimoine pour les communes de moins de 3 000 habitants est de 200 €. Madame le Maire invite les conseillers municipaux à valider le principe de cette adhésion. A l'unanimité (18 voix pour dont 3 pouvoirs), les conseillers municipaux valident l'adhésion de la commune de Thoissey à la Fondation du Patrimoine.

11. Convention d'utilisation temporaire du domaine public fluvial

Voies Navigables de France a transmis à la Ville le 25 février 2025 la convention d'utilisation du domaine public fluvial portant sur la période du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2029. Cette convention porte sur la superposition de gestion déléguée à la Ville entre le PK 62.900 et le PK 62.385, pour une surface d'environ 9 750 m².

Ceci correspond aux berges de Saône au droit du camping de Thoissey.

Madame le Maire sollicite des conseillers municipaux l'autorisation de signer cette convention qui implique pour la Ville l'usage, mais aussi l'entretien des berges.

Aucune redevance n'est due par la Ville à ce titre.

A l'unanimité (18 voix pour dont 3 pouvoirs), les conseillers municipaux autorisent Madame le Maire à signer la convention.

12. Vente de terrain bâti

Madame le Maire présente à l'assemblée la proposition d'achat formulée pour la parcelle AB 633 d'une contenance de 220 m², pour un montant de 110 000 €, frais d'agence inclus.

Le montant net vendeur s'élèverait à 105 000 €.

Madame le Maire rappelle que le prix de vente initial était fixé à 130 000 € frais d'agence inclus.

Tenant compte cependant de la morosité du marché de l'immobilier, et du relatif mauvais état du bâtiment, Madame le Maire sollicite des conseillers municipaux la validation de la cession de la parcelle au prix de 110 000 €.

A l'unanimité (18 voix pour dont 3 pouvoirs), les conseillers municipaux autorisent Madame le Maire à accepter l'offre qui leur est soumise et à conduire toute démarche visant à concrétiser cette vente.

13. Questions diverses

a) Prise en charge des frais de transports d'un voyage scolaire à Paris pour les CM2

Madame le Maire présente à l'assemblée la demande de l'école élémentaire de prise en charge des frais de transports en TGV Mâcon-Loché-Paris Gare de Lyon pour 39 élèves de CM1-CM2 de l'école élémentaire et 8 adultes accompagnateurs. Le montant du devis présenté par la SNCF s'élève à 2 331.50 €. A l'unanimité (18 voix pour dont 3 pouvoirs), les conseillers municipaux valident cette prise en charge.

b) Traitement de la pelouse du stade des Petits Oiseaux

La société Technigazon qui intervient habituellement sur le stade des Petits Oiseaux présente un devis de 8 052 € TTC pour la prise en charge de quatre traitements saisonniers de la pelouse du stade (carottage hydraulique, regarnissage croisé, épandage d'engrais, épandage de sable roulé/lavé). L'avis des conseillers est sollicité. A l'unanimité (18 voix pour dont 3 pouvoirs) le conseil est favorable à l'intervention de Technigazon.

c) Présentation des devis des bornes escamotables de la rue de Bel Air

Deux devis ont été sollicités.

La société de Fareins, AMBTP, propose une solution clé en main incluant le génie civil pour la somme de 49 720 € HT, la société Val de Saône Automatismes, de Mâcon, propose une solution à 32 077 € HT pour la fourniture et l'installation des bornes, auxquels il convient d'ajouter 20 120 € de génie civil, soit un montant de 52 197 € HT. Les prestations sont par ailleurs identiques.

A l'unanimité (18 voix pour dont 3 pouvoirs), les conseillers décident de retenir l'offre de AMBTP.

Exercice des délégations du maire

Date	Entreprise	Objet	Montant
20/02/2025	Fiducial	Fournitures administratives	148.22
26/02/2025	Lorin	Acheminement de la fibre au camping	2 991.60
25/02/2025a	SIEA	Installation d'une borne IRVE	9 359.30
17/02/2025	Gouilloud	Etude comparative chauffage de l'église	2 280.00
20/02/2025	ONF	Expertise arbre parcours accrobranches	2 052.00
20/02/2025	Maxiburo	Chaises salle de réunion	446.12
19/02/2025	Ocedis	Reprise bidons de javel piscine	489.60
17/02/2025	Hexagone	LDD robot piscine – 2 ^e année	1 656.65
15/02/2025	Guillermin	Fourniture et mise en place copeaux aires de jeux	1 440.00
13/02/2025	Panneau Pocket	Renouvellement abonnement 3 ans	540.00
12/02/2025	Bernard	Fuel 18 rue des Jardins	6 840.00
07/02/2025	Duferco Morel	Vêtements et chaussures services techniques	1 529.88
05/02/2025	Taup Green	Traitement stade, parc et cheminement Echudes	960.00
05/02/2025	G3D	Reproduction 3D du livre d'or du Chapon Fin	381.60
31/01/2025	Escomel	Balais à caniveaux	397.20

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00
Le prochain conseil est fixé au jeudi 3 avril à 19h00**

**La secrétaire
Monique FERRAND**

**Le Maire,
Anne TURREL**